Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215602228-20251215-20250907-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents excusés : Mme Marie-Annick THEBAUD, Mme Marina ROHEL, Mme Séverine LE JEUNE, M. Bruno GILLET, M. Cyril COUÉ

Pouvoirs : M. Bruno GILLET à M. Jean-Pierre LE POUEZARD, Mme Marina ROHEL à M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie-Annick THEBAUD à Mme Marie-Hélène MOISAN

Date de convocation : 27 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21
Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

Délibération n° 2025-09-07
Convention Créha Ouest

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal la possibilité d'adhérer via une convention à Créha Ouest pour permettre la consultation du fichier des demandes locatives sociales du Morbihan.

Les droits de consultation s'élèvent à 300 € par an.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Décide d'autoriser M. le maire à signer la convention avec Créha Ouest
- De régler les frais de consultation de 300 € par an.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN

MAIRIE DE SAINT-JEAN BRÉVELAY * MORBIHAN *